



## Mariage , casier judiciaire et carte de sejour

Par **musho**, le **23/08/2013** à **15:41**

Bonjour

Nous voulons nous marier au Quebec,( a l'ambassade de France..) mais mon compagnon canadien a malheureusement un passé et casier judiciaire chargé et nous craignons qu'il n'obtienne pas son visa long séjour...

Ce même casier judiciaire lui interdit de me parrainer pour devenir résidente au canada.

Il n'a plus aucune activités illicites, ne représente aucune "menace a l'ordre public" et nous n'arrivons pas a accepter d' être séparés au nom d'un passé révolu a cause de l'existence de ce casier, alors nous cherchons toutes les solutions légales..

J'ai vu qu'apparemment, e le seul moyen d'éviter une demande de visa long séjour, c'est le mariage a l'ambassade de France qui se fait en demandant les pièces exigibles pour le mariage en France (l'extrait de casier judiciaire ne l'est pas...!!! ) et qu'il peut être accompagné automatiquement d'une demande directe de carte de séjour a l'arrivée en France qui éviter de passer par la demande de visa long séjour....

Est ce une solution réelle? Y en a t'il d'autres?

Je vous en pries....

merci d'avance pour vos réponses...